



Académie des sciences d'outre-mer

Les recensions de l'Académie ¹

***Droit international de l'environnement* / Jean-Maurice Arbour, Sophie Lavallée, Jochen Sohnle
éd. Yvon Blais - Anthemis, 2016
cote : 61.472**

Les auteurs susvisés proposent la troisième édition, dument actualisée (la précédente édition remontant à dix ans), de leur ouvrage de *Droit international de l'environnement*, bien connu des spécialistes de la discipline. Il met à jour des nouvelles avancées que celui-ci a connues au cours des dernières années et dont s'est emparé le normativisme juridique, sans toutefois remettre significativement en cause le principe de souveraineté qui caractérise depuis la nuit des temps les relations entre Etats, et qui continue à affecter l'effectivité réelle du droit international public, en général et, partant, celle du droit international de l'environnement.

On y trouvera ainsi des développements et commentaires attendus, entre autres, sur l'Accord de Paris du 12 décembre 2015, issu d'un processus - celui de la COP 21 - largement médiatisé et présenté comme déterminant pour l'avenir de la planète et de la communauté internationale, alors que l'objet comme les dispositions en sont paradoxalement contestés - alimentant par là des controverses exacerbées - par le Président de la plus grande puissance du monde, sinon l'une des plus polluantes (avec la Chine), les Etats-Unis ; ou sur les récents débats suscités par l'adoption et l'extension de l'ALENA, accord régional nord-américain de coopération commerciale, eu égard à son champ géographique et aux modalités de sa mise en œuvre, notamment quant à sa capacité réelle à permettre de prendre en compte dans ce cadre de la protection de l'environnement.

*
* *

L'ouvrage est découpé en 18 chapitres, qui passent en revue et présentent l'ensemble des questions et des thématiques qui relèvent aujourd'hui du droit international de l'environnement. Il en présente successivement la genèse ; les institutions ; les principes ; l'environnement et les droits de l'homme ; les différents types et modalités de protection au regard de leur objet matériel ; la lutte contre les pollutions de toute nature ; les grandes questions qui sont au cœur des problématiques et des politiques environnementales mettant en cause les acteurs - étatiques et non étatiques - de la société internationale ; la gestion et le traitement des effluents et des déchets ; l'utilisation et le contrôle des sources d'énergie,



¹ Les recensions de l'Académie de [Académie des sciences d'outre-mer](http://www.academieoutremer.fr) est mis à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 non transcrit](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/).
Basé(e) sur une œuvre à www.academieoutremer.fr.



Académie des sciences d'outre-mer

nucléaire en particulier ; les principaux traités et conventions internationaux et régionaux, pluri ou bilatéraux ; la régulation du commerce international respectueux de l'environnement ; le régime de la responsabilité internationale pour dommages transfrontaliers ; et la protection de l'environnement face aux conflits armés. Trois nouveaux chapitres ont été ajoutés en 2016, qui traitent de la protection des eaux douces, des dommages environnementaux transfrontaliers, et de la protection de l'environnement dans un contexte de conflits armés.

On saisit donc sans difficulté la richesse et l'intérêt de cet ouvrage, qui développe analyses, réflexions et commentaires, en se référant à la fois à la doctrine, aux normes et à la jurisprudence, en deux tomes totalisant près de 1.600 pages. Chacun, chercheur, expert, théoricien, praticien, mais également lecteur curieux non spécialiste des questions abordées, trouvera des éléments propres à répondre à ses questionnements et alimenter sa propre démarche tant cognitive que pragmatique.

Ce « traité » savant n'oublie pas de faire place à une indispensable vulgarisation de l'état du droit et des connaissances dans le domaine considéré, exercice difficile mais réussi si l'on considère la complexité de la matière et, plus encore, celle des dispositifs juridiques qu'elle a suscités, depuis près d'un demi siècle, soumis aux aléas et aux incertitudes de la bonne (autant que de la mauvaise !) volonté d'Etats trop souvent plus soucieux de leurs propres intérêts égoïstes que de ceux de la communauté internationale et de son devenir, de ceux des générations futures en particulier.

On saura gré à ses auteurs de l'avoir pertinemment complété non seulement par une bibliographie qui ne saurait certes être exhaustive mais dument actualisée, ainsi que par deux tables des législations en vigueur et des jurisprudences afférentes à leur mise en œuvre, qui s'avèrent particulièrement précieuses.

*
* *

On n'aura garde d'oublier que cette dernière livraison de ce *Droit international de l'environnement*, au même titre que les précédentes, procède du regard croisé, de part et d'autre de l'Océan Atlantique (un juriste européen s'est joint en 2016 aux auteurs canadiens initiaux), de juristes spécialisés et experts avérés, enseignants et/ou avocats, d'origines et de formations différentes, nourris aux principes, à la logique et aux présupposés comme aux implications tant de la « civil law » que de la « common law », ce qui à la fois en fait la richesse matérielle et en favorise l'ouverture intellectuelle.

La lecture ne peut qu'en être recommandée à ceux qui entendent se tenir informés du dernier état du droit de l'environnement, ou sont interpellés par celui-ci, dans sa dimension et ses développements internationaux, qu'ils y recherchent une lecture vivifiante et des éclairages sur une actualité brûlante sinon cruciale, traversée de polémiques et de controverses à l'aune des intérêts et des dits et non-dits politiques ou économiques des uns et des autres ; ou qu'ils souhaitent y trouver des références et des informations aptes à nourrir leur réflexion ou leurs interventions, à travers les réponses qu'un droit international en permanente évolution, à la mesure des mutations des sociétés moderne et de la dynamique de la



Académie des sciences d'outre-mer

géopolitique - sinon de l'« éco politique » - planétaire, s'est jusqu'à présent efforcé, avec plus ou moins de bonheur et d'efficacité, d'y apporter.

Les avancées parfois chaotiques, largement empiriques mais résolument déterminées, du droit international de l'environnement sont à n'en pas douter à ce prix.

Jean-Marie Breton